

Nombres de membres		
Afférents au CM	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	17

Date de la convocation
03 avril 2026

Date d'affichage de la convocation
03 avril 2026

Date d'affichage de la délibération

Objet de la délibération
Vote du compte administratif 2025 Commune

EXTRAIT N°17/2026 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BALAGNY SUR THERAIN

L'an deux mille vingt- six et le 09 avril à 19h00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme MORELLE Isabelle, Maire.

Présents : MORELLE Isabelle, MONVOISIN Patrice, VAUTRAIN Marie-Claire, PINCHON Francis, STAELENS Isabelle, MARION Antoine, CARTIER Flavie, VOISIN FONTANET Guy, CARON Laurence, DENIS André, VAUTIER Valérie, MARGERIN Benjamin, MERTEN Mélanie, BATAILLE Richard, NAEGLE Laetitia, ARHUR Sylviane, GUYOLARD Yannick,

Pouvoirs : MARECHAL Philippe à GUYOLARD Yannick

Absents excusés : MARMIN Philippe

Secrétaire de séance : VAUTRAIN Marie-Claire

Madame le Maire ne prend pas part au vote et laisse la présidence à Monsieur MONVOISIN 1^{er} adjoint.

Le compte administratif de l'exercice 2025 est conforme au compte de gestion établi par le trésorier de Méru.

Les réalisations de l'exercice sont les suivantes :

Dépenses de fonctionnement : 1 284 295.27 €

Recettes de fonctionnement : 1 455 092.64 €

Dépenses d'investissement : 243 449.01 €

Recettes d'investissement : 345 779.76 €

Report de l'exercice 2024 en fonctionnement : 697 603.37 €

Report de l'exercice 2024 en investissement : -133 187.55 €

Soit un total des réalisations (sections de fonctionnement et d'investissement + report de l'exercice 2024) : 1 660 931.83 € pour les dépenses et 2 498 475.77 € pour les recettes.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal :

Approuve le compte administratif 2025.

Voix pour : 3

Voix contre : 1

Abstention : 13

Pour copie conforme,

Le 10/04/2026

Le Président de séance,

Patrice MONVOISIN

Madame le Maire ne prend pas part au vote.

